

Arrêté 06/2024

Arrêté portant permission de voirie

Le Maire de la Commune de Fayssac

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route
Vu le Code de la voirie routière
Vu la demande de Madame ITIER pour l'ALAE en date du 14 mars 2024,

dont les opérations consistent principalement en :

- Collecte d'œufs à l'attention des enfants,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la manifestation

ARRETE :

Article 1 – Le 04 avril 2024 Mme ITIER de L'ALAE est autorisée à organiser une chasse aux œufs et sur la place des marronniers et rue de la Mairie,

Article 2 – La place des marronniers et la rue de la Mairie seront fermées à la circulation.

Article 3 – La présente autorisation n'est valable que pour la date du 04 avril 2024.

Article 4 – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et une ampliation sera adressé à :

- Monsieur le commandant de la gendarmerie,
- Madame ITIER de L'ALAE,
- Le Préfet du Tarn.

Fait à Fayssac le 04 avril 2024

Le 2^{ème} Adjoint,

Monsieur GRANIER Nicolas



